

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|--|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant La Garde'rire-Centre Éducatif de Cocagne Inc. | Numéro de permis 2021102 | Date d'inspection Le 05 mai 2023 | |
| Nom de l'établissement La Garde'rire 2 - Centre Éducatif de Cocagne Inc. | | Numéro de téléphone (506) 345-1800 | |
| Adresse 4783 route 134 Cocagne NB E4R 2Y2 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice à observer les enfants jouer à l'intérieur et à l'extérieur, l'heure du dîner, lavage de main et le conte d'une histoire.

Le ratio est respecté durant l'inspection.

Interactions positives furent observer entre les enfants et les éducatrices

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 mai 2023

Date

original signé par
Celine LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 mai 2023

Date